

## Motion des personnels du SREN – 4 février 2019

Ni la secrétaire générale, ni le directeur des affaires financières, M. Gaubert, n'ont jusqu'à présent daigné répondre à l'envoi de la motion adoptée lors de l'assemblée des personnels du 7 décembre 2018 ni à la lettre rédigée lors de l'AG du 13 décembre 2018.

L'administration nous envoie des psychologues pour nous aider à supporter les conséquences de ses décisions d'éclatement du SREN, mais refuse d'entendre nos revendications. De plus, il a été annoncé au CHSCT la mise en place d'un plan d'actions dans le cadre de la prévention des RPS reposant sur des réunions des personnels, au moment même où l'administration veut mettre en cause les conditions de vie et de travail des parents de jeunes enfants ou d'enfants handicapés, des femmes enceintes et des personnels en situation de handicap. Comment pourrait-on y voir autre chose que de l'hypocrisie ?

En plus des mesures qui frappent l'ensemble des personnels de l'administration centrale, blocage de leur traitement de base depuis des années, de leurs primes aujourd'hui, de leurs promotions, nous sommes confrontés à toutes les incertitudes que suscitent le projet de réforme des retraites, aussi bien pour ceux d'entre nous qui souhaitent rester au sein du MEN que pour ceux qui optent en faveur du transfert au SRE.

Nous ne pouvons accepter, dans un tel contexte, que se multiplient les attaques contre nos acquis. Il est, pour nous, inconcevable que le droit à récupération des collègues bénéficiaires de la dérogation horaire d'une demi-heure puisse même être discuté dans le cadre d'instances statutaires consultatives, telles que le CTAC ou le CHSCT. Il doit être simplement confirmé.

Nous ne pouvons pas plus admettre que soient considérées comme actées toutes les remises en cause de nos acquis qui ont ponctué ces dernières années et dont nous avons établi une liste non exhaustive dans notre lettre du 13 décembre.

De même, nous ne pouvons accepter que les collègues contractuels restent en permanence sous la menace du non-renouvellement de leur contrat.

Et nous ne pouvons pas non plus accepter le silence qui nous est opposé. **Nous voulons une réponse et nous voulons pouvoir discuter de l'ensemble de nos revendications.** L'administration veut-elle nous amener à considérer que le seul moyen de nous faire entendre serait d'arrêter le travail ou de bloquer les dossiers comme nous l'avons déjà fait ? Nous attendons une réponse avant le CTAC du 13 février.

*Les personnels réunis en assemblée générale le 4 février avec les représentants des organisations syndicales CGT et FO et les personnels signataires, constitués en délégation.*

